



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du mercredi 9 mai 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 2.1, 2.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 9.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h10.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 2.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du 2.1) Besançon : M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 7.4), M. Teddy BENEATEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET (à partir du 7.4), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI (à partir du 2.1), M. Yves-Michel DAHOUÏ (à partir du 2.1), M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN (à partir du 2.1), M. Didier GENDRAUD (à partir du 1.2.1), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Mme Martine JEANNIN (jusqu'au 7.3), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 2.1), M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR (à partir du 2.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI (à partir du 2.1), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Claude ROY (jusqu'au 2.2), Mme Joëlle SCHIRRE, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 2.1), Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 2.1) Bousnières : M. Roland DEMESMAY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE (jusqu'au 9.2) Champagny : M. Claude VOIDEY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 4.2), M. Philippe GUILLAUME (représenté par M. Denis GALLET) Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD jusqu'au 0.1 et présente à partir du 2.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (représenté par Mme Brigitte ANDREOSSO) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER François : M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET (jusqu'au 9.4) Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Larnod : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Hugues TRUDET à partir du 2.1) Mamirolle : M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT Marchaux : M. Bernard BECOULET Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR (à partir du 2.1) Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN Noiron : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER (représenté par M. Pierre PIGUET) Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane KOELLER COURBET (à partir du 2.1), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Jean TARBOURIECH Torpes : M. Dominique GRUBER Vaivre-Arcier : M. Patrick RACINE Vaivre-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (représenté par Mme Anne GROSJEAN jusqu'au 2.1 et présent à partir du 1.1.1).

Etaient absents : Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Eric ALAUZET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emmanuel DUMONT, Mme Françoise FELLMANN, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Annie MENETRIER, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Auguste KOELLER Bousnières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christophe CURTY Champoux : M. Thierry CHATOT Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST Ecole-Valentin : M. André BAVEREL François : Mme Françoise GILLET Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux : Mme Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Nancray : M. Daniel ROLET Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : M. Claude OYTANA Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Serre-les-Sapins : M. Christian BOILLEY Thise : M. Bernard MOYSE Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : JM. ROTH, H. AKODAD, P. BONTEMPS, E. DUMONT, F. FELLMANN (à partir du 2.1), D. GENDRAUD (jusqu'au 1.1.2), A. GHEZALI, JF. GIRARD, N. GUILLEMET, L. HAKKAR, S. JEANNIN, A. MENETRIER (à partir du 2.1), J. PANIER, B. RONZI, M. ROPERS (à partir du 2.1), J. ROSSELOT, JC. ROY (à partir du 1.1.1), MN. SCHOELLER, N. WEINMAN (à partir du 2.1), Z. YASSIR-COUVAL (à partir du 2.1), A. KOELLER (à partir du 2.1), B. ASTRIC, C. CURTY (à partir du 2.1), R. REYLE (à partir du 9.3), C. BOTTERON (à partir du 5.1), A. BAVEREL, M. MILLET (à partir du 9.5), B. VIONNET, D. PARIS, S. MONLLOR (jusqu'au 0.1), P. BELUCHE, J. MENIGOZ, JM. FAIVRE, C. BOILLEY, B. MOYSE.

Mandataires : JP. BASSELIN, C. MICHEL, J. DEMONET, D. POISSENOT, YM. DAHOUÏ (à partir du 2.1), JP. GOVIGNAUX (jusqu'au 1.1.2), F. GERDIL-DJAOUAT, JY. PRALON, N. MOUNTASSIR, T. BENEATEAU DE LAPRAIRIE, B. FALCINELLA, C. LIME (à partir du 2.1), J. SCHIRRE, M. LOYAT, C. GELIN (à partir du 2.1), JM. GIRERD, J. MARIOT (à partir du 1.1.1), JL. FOUSSERET, F. MONNEUR (à partir du 2.1), B. CYPRIANI (à partir du 2.1), P. CHANEY (à partir du 2.1), R. DEMESMAY, S. COURBET (à partir du 2.1), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 9.3), D. GALLET (à partir du 5.1), B. ANDREOSSO, P. CONTOZ (à partir du 9.5), B. BECOULET, C. PREIONI, M. COTTINY (jusqu'au 0.1), B. BOURDAIS, MO. CRABBÉ-DIAWARA, JM. BOUSSET, G. BAULIEU, J. TARBOURIECH.

Délibération n°2012/001738

Rapport n°6.1 - Aéroport Bâle-Mulhouse - Adhésion à l'association de promotion du raccordement ferroviaire à l'EuroAirport, EAP Express

**Aéroport Bâle-Mulhouse -
Adhésion à l'association de promotion du raccordement ferroviaire
à l'EuroAirport, EAP Express**

Rapporteur : Nicolas BODIN, Vice-Président

Commission : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

Inscription budgétaire	
BP 2012 et PPIF 2012-2016 « Préparation de l'arrivée du TGV Rhin-Rhône »	BP 2012 : 10 000 € Montant de l'opération : 500 €

Résumé :

Le projet de raccordement ferroviaire de l'EuroAirport Basel-Mulhouse-Freiburg vise à améliorer la desserte ferroviaire de cet aéroport international grâce à la réalisation de 7km de voies nouvelles et à la création d'une gare au droit du terminal. Une association a été créée en octobre 2010 afin de promouvoir ce projet dont la réalisation n'est pas encore actée. La Région Franche-Comté en est membre. Au regard de l'enjeu que constitue l'accès en transports en commun à l'EuroAirport, 1^{er} aéroport international de proximité du Grand Besançon, il est proposé que le Grand Besançon adhère à l'association. Cette adhésion, dont le montant annuel s'élève à 500 €, ne préfigurerait d'aucune manière un éventuel financement de cette infrastructure.

I. Rappel du projet de raccordement ferroviaire de l'EuroAirport Basel-Mulhouse-Freiburg

L'EuroAirport assure la desserte aéroportuaire d'une vaste région trinationale comprenant la Suisse du Nord Ouest, une partie du Bade-Wurtemberg et le Grand Est de la France, en particulier les régions Alsace et Franche-Comté. Cinquième aéroport de province, il accueille un trafic de plus de 5 M de passagers et dessert près de 80 destinations.

3 M d'habitants résident à moins de 60 minutes en voiture de l'aéroport. A ce jour, l'EuroAirport est accessible par le réseau autoroutier français, suisse et allemand. Il est également desservi par des bus réguliers depuis les gares de Bâle, Saint-Louis et Freiburg. Toutefois, le réseau autoroutier tend à la saturation en raison d'un trafic poids lourds intense et de perturbations ponctuelles (travaux, accidents). Ceci se traduit par des temps d'accès plus longs et aléatoires.

Les hypothèses de développement de l'aéroport à l'horizon 2020 font apparaître des perspectives de doublement du nombre de passagers et un triplement du nombre de salariés.

Dans ce contexte, la présence de la voie ferrée Mulhouse-Bâle à 700 mètres de l'aérogare constitue une opportunité d'améliorer la desserte de l'EuroAirport.

Le projet de raccordement ferroviaire de l'EuroAirport, évoqué dès les années 1990, a fait l'objet d'un accord des États français et allemand au début des années 2000 et est inscrit au Schéma national des infrastructures de transport français ainsi qu'au Schéma général d'infrastructures du Land du Bade-Wurtemberg.

Les études d'optimisation réalisées en 2010 sur la base des 1^{ères} esquisses de 2001 ont permis de valider un projet qui consiste à réaliser 7 km de voies nouvelles connectées à la ligne Mulhouse-Bâle ainsi qu'une nouvelle gare au contact du terminal passager de l'aéroport.

Sa réalisation, envisagée à l'horizon 2017-2018, est estimée à plus de 170 M€.

Le financement de l'opération reste à finaliser. Cependant, plusieurs partenaires ont d'ores et déjà confirmé leur participation financière : la Confédération suisse, les cantons de Bâle, le Conseil Général du Haut-Rhin et le Bade-Wurtemberg.

II. Une association pour promouvoir le raccordement ferroviaire de l'EuroAirport

L'association de promotion du raccordement ferroviaire de l'EuroAirport, dénommée EAP Express, a été créée lors de l'assemblée générale constitutive du 15 octobre 2010.

Ses membres fondateurs sont :

- le Conseil régional d'Alsace,
- le Conseil général du Haut-Rhin,
- Mulhouse Alsace agglomération (M2A),
- le Canton de Bâle Ville,
- le canton de Bâle Campagne,
- la CCI Sud Mulhouse Alsace,
- le Handelskammer beider Basel,
- la Ville de Freiburg im Breisgau,
- la Ville de Lörrach,
- l'EuroAirport.

L'association a pour objet de promouvoir la réalisation du raccordement ferroviaire direct de l'aéroport Bâle-Mulhouse aux réseaux ferrés français, suisse et allemand existants, dans le but de faciliter l'accès de l'aéroport à ses clients et aux salariés du site aéroportuaire.

L'association agit par tous moyens pouvant concourir directement ou indirectement à la réalisation de son objet en menant des actions coordonnées en direction des parties concernées par le projet.

III. Proposition d'adhésion du Grand Besançon à l'association

L'EuroAirport constitue le 1^{er} aéroport international de proximité pour le bassin bisontin avec les aéroports de Paris CdG, Lyon Saint-Exupéry et Genève. A ce jour les transports en commun restent peu concurrentiels vis-à-vis de la voiture pour accéder à l'aéroport. Environ 1h45 est nécessaire en voiture par le réseau autoroutier. Bien que les relations ferroviaires vers Mulhouse et Bâle se soient nettement améliorées depuis la mise en service du TGV Rhin-Rhône les deux ruptures de charge nécessaires en gare de Mulhouse et Saint-Louis pénalisent les usagers au départ des gares bisontines.

La réalisation du raccordement ferroviaire de l'aéroport permettrait d'améliorer la compétitivité des transports en commun entre l'agglomération bisontine et l'EuroAirport.

Ce projet s'inscrit ainsi pleinement dans les objectifs du Grand Besançon d'améliorer son attractivité et sa compétitivité tout en favorisant des pratiques respectueuses de l'environnement.

Il est donc proposé que la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon adhère en tant que membre actif à l'association de promotion du raccordement ferroviaire de l'EuroAirport Basel-Mulhouse-Freiburg « EAP Express ». A titre d'information, la Région Franche-Comté adhère à cette association. L'adhésion à l'association s'élève à 500 € par an.

Il est précisé que l'adhésion du Grand Besançon à EAP Express n'augure d'aucune manière d'un éventuel financement de l'infrastructure à créer.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'adhésion du **Grand Besançon** à l'association de promotion du raccordement ferroviaire de l'**EuroAirport Basel-Mulhouse-Freiburg**, sachant que cette adhésion ne préfigure d'aucune manière un financement de ce raccordement,
- autorise **Monsieur le Président**, ou son représentant, à adresser une demande d'adhésion au **Président** de la dite association et à signer tout acte lié à cette adhésion,
- se prononce favorablement sur le versement de la cotisation annuelle.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 123

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté



Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le **16 MAI 2012**